

**A&B GESTADMIN**  
**Société par Actions Simplifiée**  
**Capital : 2 000€**

**Siège social : Tsoundzou II, 226 rue des Manguiers, Résidence Jardin des Epices,  
Pavillon 3 Palm, 97600 Mamoudzou**

**Procès-Verbal de nomination du premier Président par l'assemblée des actionnaires**

Le soussigné,

Monsieur Bruno Jean-Claude Andriamihaingo RAJAOFETRA,

né le 19 septembre 1967 à Diégo-Suarez (Madagascar),

demeurant à Tsoundzou II, 226 rue des Manguiers, Résidence Jardin des Épices, Pavillon 3 Palm, 97600 Mamoudzou,

de nationalité française,

agissant en qualité de seul actionnaire de la Société A&B GESTADMIN, Société par Actions Simplifiée au capital de 2 000 euros, dont le siège social est situé à Tsoundzou II, 226 rue des Manguiers, Résidence Jardin des Epices, Pavillon 3 Palm, 97600 Mamoudzou, en cours de constitution,

a établi le présent Procès-Verbal pour désigner conformément aux dispositions de l'article 11 des statuts de ladite Société.

Il a été convenu ce qui suit :

**Première résolution : Nomination du président**

Le soussigné nomme en qualité de président de la Société, à durée illimitée ;

Monsieur Bruno Jean-Claude Andriamihaingo RAJAOFETRA, demeurant Tsoundzou II, 226 rue des Manguiers, Résidence Jardin des Epices, Pavillon 3 Palm, 97600 Mamoudzou, et qui déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées.

Il affirme n'être frappé d'aucune incapacité, interdiction ou déchéance susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

**Deuxième résolution : Pouvoirs du président**

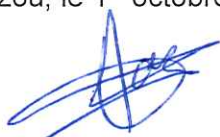
Le président exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans les conditions prévues aux articles 11 numéro 3 des statuts.

**Troisième résolution : Rémunération du président**

La rémunération du président sera fixée ultérieurement.

En outre, il aura droit au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement, sur justificatifs.

Fait à Mamoudzou, le 1<sup>er</sup> octobre 2025



Bruno Jean-Claude Andriamihaingo RAJAOFETRA

*Bon pour acceptation  
des fonctions de président*